

Conseil Communautaire de la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys

Procès-verbal du jeudi 13 juin 2024 à 20h00 à la mairie d'Amou

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys s'est réuni le jeudi 13 juin 2024 à 20h00 à la mairie d'Amou sous la présidence de Christine FOURNADET, Présidente, en présence de tous les élus.

Nombre de conseillers élus: 31

Nombre de conseillers présents: 28

Nombre de conseillers représentés: 3

Nombre de conseillers absents: 0

Membres présents : Mme BARREAU, Mme DUBERNET, Madame FOURNADET, M. LABORDE, Mme LASSALLE, M. DULAYET, Mme BERGEZ, M. GARBAY, M. CAZENAVE, M. CRABOS, M. DOMARLE, M. DUFOURCQ, M. DUGACHARD, Mme DUPRAT, Mme GAILLACQ, M. GODDE, M. GRAZIANI, M. GUICHENEUY, M. HAURAT, M. HOURTIN, Mme LAGOUARDETTE, Mme LAPOS, M. LUBET, M. NOUGARO, M. NOVEMBRE, Mme RICARRERE, M. ROHFRTSCH, M. TOULOUSE

Procurations : Pascal CASSIAU, Patrick DESSA, Odile ELOY TRAN VAN CHUOI

Représentés : Martine HILLOTTE (BEYRIES), Didier LARROUTURE (BONNEGARDE)

Ouverture de séance

Dossiers présentés :

- **Point** -DEL20240613-002 Contrat d'Engagement Educatif
- **Point** -DEL20240613-001 BP 2024 - Décision modificative
- **Point** -DEL20240613-004 PREHISTOSITE - Tarifs Groupe 2025
- **Point** -DEL20240613-003 PREHISTOSITE - Tarifs 2024 Fête de la Grotte

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente, Christine FOURNADET, ouvre la séance et remercie Madame le maire d'Amou et les conseillers municipaux pour leur accueil. Le secrétaire de séance désigné étant Florence BERGEZ.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024.

Monsieur Alain Lubet, adjoint au maire d'Amou fait un point d'actualité sur la commune et notamment sur l'engagement des travaux d'aménagement des Places St Pierre et de la Poste qui ont débuté le 21 Mai pour se terminer avant les fêtes d'Amou à la mi-juillet en ce qui concerne la première phase et à l'automne pour les plantations et les espaces verts pour la dernière phase.

Après l'aménagement des places suivront les travaux du Hall de la Técoùère pour le transformer en salle polyvalente, la création d'une voie piétonnière partant de la Place de la Poste pour rejoindre les infrastructures communales et communautaires (stade, la salle de sports, la piscine et l'Accueil de Loisirs), la sécurisation de la route de France du Collège vers les équipements sportifs de la Plaine des sports avec la reprise des trottoirs et de la chaussée, la première phase des prescriptions du schéma directeur des eaux pluviales et la réhabilitation de la station d'épuration sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eschourdes.

Alain Lubet termine son exposé par l'agenda des manifestations à venir sur Amou.

Intervention Esprit du Sud 40

Le Président Dominique Graciet prend la parole pour présenter l'association qui a pour vocation de promouvoir, valoriser et préserver les cultures locales qui font des Landes un espace de partage et de bien vivre. Il rappelle que même si la Communauté de Communes adhère à l'association cela ne dispense pas les communes d'adhérer individuellement.

Pierre Lesparre et Odile Lafitte, membres de l'association viennent ensuite développer les actions et l'intérêt de l'association.

Finances de la Communauté de Communes

DEL20240613-001 - BP 2024 - Décision modificative

Madame la Présidente expose au conseil communautaire la nécessité de prévoir des virements de crédits pour des facturations de révision de prix des programmes de voirie. En effet, elle rappelle que la révision est calculée selon l'indice travaux publics 09 fabrication et mise en œuvre d'enrobés encours, l'indice travaux publics 08 –travaux d'aménagement et entretien de voirie en zone rurale et urbaine. La révision des prix s'applique sur la valeur des travaux du mois de la situation et s'effectue sur la base des index du même mois. A chaque acompte, l'index définitif du mois n'étant pas connu, une révision estimative des prix est déterminée provisoirement à l'aide des derniers coefficients calculés. Une régulation sera faite une fois l'index du mois de réalisation des travaux connus.

Pour le programme voirie 2022, les crédits budgétaires ouverts au Budget Primitif 2024 de 11 400 euros tiennent bien compte de la révision des prix du programme 2022, mais ne sont pas suffisants pour mandater la dernière facture de réfection urgente des voies.

Pour le Programme voirie 2023, une révision des prix avait été anticipée à hauteur de 5 000 euros dans le Budget Primitif 2024, le montant de la révision définitif s'élève à un peu plus de 8 000 euros.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité d'approuver les virements et ouvertures de crédits suivants :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Opération 84 Article 2041412 : aides aux communes projets médico ou sociaux	-5 000,00	Article 10222 : Fonds de compensation de la TVA	1 500,00
Opération 21 - article 21728 agencements et aménagements déchets de venaison	-4 000,00		
Opération 2022 Article 2317 : Travaux de Voirie 2022	6 500,00		
Opération 2023 Article 2317 : Travaux de Voirie 2023	4 000,00		
Total dépenses :	1 500,00	Total recettes :	1 500,00

Personnel de la Communauté de Communes

DEL20240613-002 - Contrat d'Engagement Educatif

Madame la présidente propose de créer des contrats CEE pour les animateurs de l'Accueil de Loisirs non diplômés et les stagiaires BAFA et rappelle que le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. La durée de l'engagement ne peut être supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs et la rémunération ne peut être inférieure à 2,20 fois le montant horaire du salaire minimum de croissance par jour (soit 25.63 euros par jour).

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide par 30 voix pour et une abstention de créer 4 postes maximum (selon la fréquentation de l'ALSH) à temps non complet, pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité le mercredi et les vacances scolaires dans le service du pôle enfance jeunesse à compter du 1er juillet 2024. Les responsables de ce poste de travail seront chargés des fonctions d'animation et leur rémunération forfaitaire journalière est fixée comme suit :

Mineur non diplômés : 60 € la journée de 7h00

Mineur stagiaire BAFA : 70 € la journée de 7h00
 Majeur non diplômé : 80 € la journée de 9h00
 Majeur Stagiaire BAFA : 90 € la journée de 9h00

Culture

DEL20240613-003 - PREHISTOSITE - Tarifs 2024 Fête de la Grotte

Madame la Présidente et monsieur Thierry Laborde Vice-Président en charge de la culture proposent au conseil communautaire de fixer à compter du 1^{er} juillet 2024, le tarif des billets pour assister à la Fête de la grotte.

Madame la Présidente rappelle le programme de cette fête qui se déroulera le 16 juillet prochain et débutera avec des animations pour toute la famille à partir de 18h30 (maquillage à l'ocre, jeux des cro-mignon, gravure sur pierre avec des outils en silex, fabrication de bijoux à la mode préhistorique, démonstration de musique préhistorique) puis par des visites guidées archéologiques et botaniques du site pour terminer par une pièce de théâtre à 21h30.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, fixe à l'unanimité les tarifs comme suit :

désignation	détail	Tarif
Tarif plein - spectacle/manifestation		16 €
Tarif réduit - spectacle/manifestation	Adulte sur présentation d'un billet de visite + Hab CCCVL	12 €
Tarif enfant - spectacle/manifestation	enfant (8-17 ans)	8 €
Gratuité - spectacle/manifestation	Enfants jusqu'à 7 ans	0 €

DEL20240613-004 - PREHISTOSITE - Tarifs Groupe 2025

Madame la Présidente indique que les réservations de groupes de visiteurs pour 2025 vont très prochainement débuter et qu'il convient d'ores et déjà de fixer les tarifs pour la saison prochaine. Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de fixer comme suit, à compter du 1er janvier 2025, le tarif des billets pour le public groupe :

Groupes scolaires, Accueil de Loisirs ...		Nouveau tarif
TARIF GROUPE ENFANT 5h	5h d'activités	11
TARIF GROUPE ENFANT 4h	4h d'activités	10
TARIF GROUPE ENFANT 3 ateliers	3h d'activités	9
TARIF GROUPE ENFANT DEMI-JOURNEE	2 activités (env 2h)	8
TARIF ACCOMPAGNANT SURNUMERAIRE		6
GRATUIT ACCOMPAGNANT		0
GRATUIT GROUPE ENFANT	Etab de la cc (habitants ?)	0

Aménagement du territoire

- Madame Florence Bergez Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire indique que s'agissant du **Plui-H**, l'avis des Personnes Publiques Associées et Personnes Publiques consultées a été reçu dans les délais sauf en ce qui concerne celui de la DDTM et CDPNAF . Il en ressort que tous les avis sont favorables avec

quelques prescriptions sauf celui de la chambre d'agriculture et de la CDPNAF . Il s'agit de précisions ou de modifications demandées notamment en ce qui concerne :

- les stecal Zone Nh sur Amou, Argelos, Bastennes et Bonnegarde ; des entretiens avec les communes concernées seront proposés ;
- l'échéancier entre les différentes OAP à mettre en place (obligatoire depuis la Loi climat-Résilience de 2021) tenant compte de la maîtrise et disponibilité du foncier, du système d'assainissement et des réseaux ...
- un effort à mener sur la consommation d'espaces notamment au niveau économique ; les ajustements devront être abordés en commission économique ;
- la mise à l'enquête publique interviendra à la fin de l'été 2024, il faudra d'ailleurs en fixer les modalités (nombre et lieux de permanences) mais avant le démarrage de l'enquête publique, la Communauté de Communes a tout intérêt à donner des éléments de réponses,

✚ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : il est nécessaire de mettre à disposition durant un mois le projet de convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avant sa signature ; une communication dans le Sud-Ouest a été faite ainsi qu'une diffusion sur les réseaux locaux.

✚ Etude hydraulique Castel-Sarrazin : l'étude est à l'arrêt dans l'attente du passage en conseil d'administration d'Institution Adour d'une décision modificative pour l'étude complémentaire sur le ruisseau d'Yère.

Enfance Jeunesse

Monsieur Thierry Laborde Vice-Président en charge du Pôle Enfance Jeunesse explique qu'au niveau du Pôle Enfance Jeunesse une nouvelle plateforme a été mise en place, le « portail famille », qui permet d'inscrire les enfants, de communiquer des pièces et de payer les prestations. La conseillère numérique accompagne les familles dans les démarches numériques sur ce portail.

Les inscriptions à l'Accueil de Loisirs ont été lancées et des journées sont d'ores et déjà complètes. Le Pôle Enfance Jeunesse étudie l'ouverture d'une antenne délocalisée sur la commune d'Amou afin de répondre à toutes les demandes.

C.I.A.S des Luys

Portage de repas : Madame Fabienne Lassalle, Vice-Présidente en charge de l'action sociale indique que s'agissant du portage de repas, La poste présentera son offre de prestations aux membres du Conseil d'administration le 25 juin prochain. Elle note que le service est toujours très demandé avec l'arrivée de 10 nouveaux bénéficiaires portant le nombre total à 64 pour une moyenne de 46 repas par jour.

Travaux EHPAD : Madame Fabienne Lassalle informe le conseil communautaire du report de la dépose du bouquet en raison des élections.

Questions Diverses

✚ Madame la Présidente, informe l'assemblée que le PETR Adour Chalosse Tursan a été lauréat de l'appel à projet *Mon restau responsable* qui a pour objectif de mobiliser des établissements de restauration collective dans une démarche d'amélioration continue, en lien notamment avec la loi Egalim. Ce travail vise à accompagner une dizaine d'établissements dans la réalisation d'un autodiagnostic et dans la définition d'un projet d'amélioration, autour de plusieurs axes :

- Assiette responsable : agriculture responsable, proximité, cuisine...
- Bien-être des convives : échanges avec les convives, nutrition et santé, temps du

repas...

- Eco-gestes : gaspillage et déchets, économies d'eau et d'énergie, produits d'entretien...
- Engagement social et territorial : travail avec les acteurs du territoire, sensibilisation et implication, engagement...

Elle indique que le P.E.T.R Adour Chalosse Tursan est prêt à accompagner des communes qui souhaiteraient inscrire leur restauration collective dans cette démarche valorisante sans être contraignante. Certaines communes font néanmoins remonter les obstacles à cette démarche même en y mettant la meilleure volonté.

✚ Madame la Présidente fait un compte rendu de l'assemblée générale de la S.P.L Landes Chalosse et indique notamment les chiffres touristiques données par Landes Attractivité.

✚ Les prochaines réunions sont fixées au 19 juin pour la conférence des maires avec 2 points à l'ordre du jour : le cadastre solaire et l'évolution de la TEOM (vers la TEOMI / taxe incitative par le SIETOM). et le prochain conseil communautaire à Bassercles le 11 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00

La secrétaire de séance,

Florence Bergez

La Présidente,

{Christine Fournadet}

« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »